cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel Gates
https://www.cadre21.org/membres/1b16d67a7a8f7a75b936a6e7

Date d'obtention : 2023-12-01 19:29:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une situation de sextage impliquant des élèves de l'école est rapportée à un intervenant de l'école, celui-ci utilise le protocole Sexto.

1- Il commence par parler avec la personne qui fait le signalement et la questionne à l'aide de la grille d'évaluation.
2- Afin de vérifier l'information, il parle ensuite avec les autres élèves impliqués, séparément, en préservant la confidentialité de chacun d'eux. La même grille d'évaluation guide ses questions.
3- En cas de doute que l'appareil électronique d'un élève contient des images relevant de la pornographie juvénile, l'intervenant demande à l'élève de l'éteindre et il le confisque sans chercher à voir les images.
4- Si l'intervenant croit en un acte malveillant, il confisque le téléphone de l'élève sans le questionner à l'aide de la grille.
5- L'intervenant contacte le service de police pour leur qu'ils prennent le relais. Il leur remet les téléphones confisqués, les grilles complétées et leur explique son intervention.
6- Informer les parents de la situation, dans le cas d'actes malveillants, déterminer avec les policiers de quelle manière les parents seront informés.
7- L'intervenant fait les suivis nécessaires notamment pour s'assurer qu'un signalement auprès de la DPJ a été fait.

À chacune de ces étapes, l'intervenant agit avec bienveillance en rassurant les victimes et témoins.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le rôle de l'intervenant qui applique le protocole Sexto en est un de première ligne. il doit:
- Agir avec bienveillance;
- Rassurer les élèves victimes et témoin;
- Confisquer les appareils afin de limiter la propagation d'images;
- Dresser un portrait de la situation à l'aide de la grille d'analyse;
- Chercher rapidement la collaboration des policiers.

Je retiens aussi que les situations de sextage sont complexes et peuvent faire intervenir des personnes de l'extérieur de l'école. Il est important de limiter l'application de la trousse sexto aux situations qui impliquent les élèves dans l'école. Le protocole sexto ne peut pas être utilisé pour les situations qui se déroulent à l'extérieur de l'école.

Je retiens enfin que les situations de sextage peuvent rapidement impliquer beaucoup de personnes. Il est nécessaire de prendre le temps de questionner chacune d'elles à l'aide de la grille.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Les conversations avec les victimes me semblent délicates, car nous abordons leur sexualité. La honte ou la peur qu'elles ressentent peuvent être des obstacles à une bonne compréhension de la situation.